



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TRAVAILLEUSES ; TRAVAILLEURS, NE NOUS LAISSONS PAS INTIMIDER !

La direction a diffusé une note relative au débrayage. Cette note contient des rappels, mais aussi des **restrictions qui ne sont **pas conformes au droit du travail**.**

CE QUE LA LOI DIT

- **Le droit de grève est un droit constitutionnel (Préambule de 1946, art. 7). Aucun salarié n'a à demander l'autorisation de cesser le travail.**
- **Aucune déclaration préalable individuelle n'est obligatoire dans le secteur privé. Chaque salarié est libre de rejoindre un mouvement de grève à tout moment.**
- **La retenue sur salaire ne peut porter que sur la durée exacte de la grève. Pas un centime de plus !**
- **Les représentants du personnel conservent leur liberté de circulation, grévistes ou non (Code du travail, art. L2315-14).**

CE QUE LA DIRECTION TENTE D'IMPOSER

- **Se déclarer en amont auprès du manager : **c'est illégal**. La grève est un droit individuel et collectif, exercé librement, sans formalité.**
- **L'huissier "**en astreinte**" : une manœuvre d'intimidation qui vise à dissuader les salariés. Or, constater une grève n'est pas un "trouble manifestement illicite" !**
- **Actions syndicales "**tolérées**" ou "**interdites**" : **la direction n'a pas à définir ce qui est permis ou non. Seule la loi fixe les limites.****

NOTRE FORCE : L'ACTION COLLECTIVE

- **La grève est un droit fondamental : aucun salarié ne peut être sanctionné, discriminé ou intimidé pour avoir cessé le travail.**
- **La note de la direction **n'a aucune valeur juridique** dès lors qu'elle restreint les droits garantis par la Constitution et le Code du travail.**
- **Face aux tentatives de division et de peur, la réponse est simple : **solidarité et unité**.**

ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS DROITS !

Ne cédon pas aux pressions : la grève est légale, légitime et notre meilleure arme pour nous faire entendre.

Vos représentants syndicaux **CFDT**

Fouad MAAZOUZA	06 58 82 98 04
Jean-Marc JACQUIN	06 60 35 40 68
Alain GUILLIN	06 63 73 75 65
Christian LEVOYE	06 60 46 87 84

Rejoignez le **1er syndicat** de France !

Contactez-nous ! Adhérez !

cfdtjcdecaux.se@gmail.com